



VIDEIX 87600



FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL. :

LIEU IMPLANTATION DU NID :

Fait à Videix

Le :

Signature de demandeur

Signature du professionnel

Signature du Maire

Justificatifs à produire obligatoirement pour l'instruction du dossier :

- Ce formulaire
- La facture acquittée

Mairie de Videix
2 Le Bourg
87600 VIDEIX
Tél. : 05.55.48.62.62



VIDEIX 87600



EXPLICATIF FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles avec des incidences tant sur la fièvre apicole que sur la biodiversité. Face au développement invasif de cette espèce qui représente un réel danger, la commune de Videix souhaite mettre en place un dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur les propriétés privées de notre territoire soit une prise en charge de 50 % du coût de l'intervention (1 par an et par foyer).

PROCEDURE A SUIVRE

-  Les administrés contactent la commune pour signaler un nid et retirer le formulaire de demande de prise en charge.
-  La municipalité vérifie la présence de nid de frelons et propose une entreprise agréée et autorisée à intervenir qui sera contactée par l'administré.
-  Le professionnel atteste la présence de nid de frelons asiatiques. Les autres insectes ne sont pas pris en charge par la commune.
-  Après intervention, le demandeur et le professionnel devront dater et signer le bon de prise en charge. Une facture du montant global sera adressée à l'administré par l'entreprise agréée.
-  L'administré déposera en mairie le bon de prise en charge accompagné de la facture acquittée pour obtenir l'aide de 50 % de la commune.